

Décision n°2026-21-prix

Relative à l'attribution des prix Gérard GUÉRINEL et Maurice TOGA_FSMPPM

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
- Vu** la décision du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille (FSMPPM) en date du 11 février 2026,

Considérant la volonté du Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille (FSMPPM), de récompenser et distinguer deux étudiants de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales pour l'excellence de leurs travaux pour l'année universitaire 2024 / 2025,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille (FSMPPM), en sa séance du 11 février 2026, portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution aux étudiants de la Faculté des Sciences médicales et paramédicales de deux prix d'un montant total de mille six cent cinquante euros (1 650 €).

Article 2

Le montant des trois prix est réparti de la manière suivante :

- Le **Prix Maurice TOGA** d'un montant de 750 euros à **Madame Camille CLEMENT** pour avoir été reçu Major au concours de première année du Parcours spécifique accès santé (PASS),

- Le **Prix Gérard GUÉRINEL** d'un montant de 900 euros à **Madame Charlotte COUSTENOBLE** pour avoir été le premier candidat marseillais reçu au classement dématérialisé EDN.

Article 3

Le montant de ces prix est prélevé sur la ligne budgétaire 9130FOLM.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 3 juin 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le :

10 JUIN 2026

Transmise au Recteur de la région académique le :

10 JUIN 2026